

Règlement des stages 2023-2024

- L'inscription complète comprenant le formulaire dématérialisé (accessible via Hello Asso) et le paiement de la cotisation est nécessaire pour participer à un stage.
- Pour les stages proposés sur plusieurs séances, l'inscription vaut engagement sur l'ensemble des séances
- Le tarif adhérent s'applique seulement pour les adhérents de la MJC des Ponts Jumeaux
- La cotisation se règle par Carte Bancaire directement via le site Hello Asso. Pour tout paiement par chèque, espèces, chèque vacances ou coupon sport, le règlement doit être déposé en amont auprès du secrétariat de la MJC.
- La non-participation au stage doit nous être signalée au minimum 15 jours avant, par mail au secrétariat: secretariat@mjcpontsjumeaux.fr. Le règlement de la cotisation vous est alors intégralement restitué. Exceptionnellement des remboursements pourront être effectués pour raisons médicales ou familiales sur présentation d'un justificatif
- La MJC se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre de participants est insuffisant. Le remboursement intégral de la somme sera alors effectué.
- L'association se dégage de toute responsabilité d'encadrement des enfants en dehors des séances de stage auxquelles ils sont inscrits. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'animateur avant la séance et respecter les horaires de fin pour récupérer leurs enfants.

La validation du présent règlement lors de votre inscription en ligne atteste que l'adhérent en a pris connaissance et s'engage donc à le respecter.

